

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1832

présenté par

Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, M. Garot et M. Bertrand Petit

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les politiques d'orientation et de formation en matière agricole contribuent à la meilleure maîtrise des outils, des logiciels et des dispositifs de gestion administrative des exploitations agricoles chez les futurs agriculteurs en formation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inclure dans les politiques d'orientation et de formation en matière agricole l'enseignement aux futurs agriculteurs de la meilleure maîtrise des outils, des logiciels et des dispositifs de gestion administrative des exploitations agricoles.

Dans un contexte de complexification administrative et technique de la profession, une parfaite maîtrise des outils informatiques constitue un réel avantage pour les futurs agriculteurs pour optimiser leurs tâches administratives.